



Toulouse, le 30/04/2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### **AGEFOS PME Midi-Pyrénées lance REACTIV'PME et accompagne les PME qui affrontent la crise.**

Conçu conjointement par les services de l'état, la CGPME 31 et AGEFOS PME, REACTIV'PME est un dispositif innovant destiné à accompagner les entreprises du secteur industriel élargi. Il a pour objectif d'aider le plus en amont possible les PME en mutation qui ont un potentiel suffisamment important pour, avec un appui ciblé, surmonter la crise qu'elles traversent et bâtir une stratégie de développement crédible pour le futur.

A partir d'un diagnostic précis sur les différents volets de l'activité de l'entreprise (financiers, commerciaux, économique, RH...), REACTIV'PME aidera le chef d'entreprise à identifier les axes de travail et les outils qui permettront à son entreprise de rebondir dès que le contexte économique sera stabilisé. Il s'agit véritablement « d'amorcer la sortie de crise ».

Un processus en 3 étapes :

#### ***La sélection...***

Un comité de pilotage constitué des initiateurs du projet sélectionne tout d'abord les entreprises participantes sur la base de critères assurant à celles-ci de retirer un bénéfice maximum de l'accompagnement qui leur sera prodigué. REACTIV'PME s'adresse ainsi à des TPE/PME (au sens européen) « industrielles » de plus de 10 salariés, qui présentent des difficultés liées/révélées par la crise et qui font montre d'un potentiel de développement intéressant (produit innovant, marché porteur, brevet etc.)

#### ***L'audit...***

Les entreprises sélectionnées bénéficient ensuite d'un audit assuré par un consultant partenaire du projet, qui permet d'identifier les difficultés et les atouts de l'entreprise et de mesurer la marge de progression qui pourra être apportée dans le cadre de REACTIV'PME.

Cette réflexion permet au chef d'entreprise et au consultant de concevoir ensemble un plan d'action ciblé, « fil rouge » de la démarche d'accompagnement REACTIV'PME.

#### ***L'accompagnement...***

Lorsqu'au terme de l'audit des axes d'amélioration précis et pertinents sont identifiés, l'entreprise voit sa participation à l'Action collective confirmée, elle est accompagnée par un consultant pour un équivalent coût de 10 jours sur une période de 3 à 6 mois. 80% de ce coût est financé par les partenaires-porteurs du projet.

Cet accompagnement comporte une phase active de mise en place d'outils et méthodes (ex : outils de pilotage, de révision des achats et des stocks, appui à la recapitalisation, organisation du travail etc.) permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs de progression ; puis une phase de suivi de l'entreprise destinée à mesurer les progrès accomplis, la bonne appropriation des techniques, outils, démarches et tableaux de bord mis en place, la pertinence de la stratégie de développement retenue par le chef d'entreprise au terme de son travail avec le consultant.

2 demi-journées d'échanges collectifs permettront aussi aux entreprises participantes de partager et de valoriser leurs expériences.

Renseignements/Contact : Guillaume DOMERGUE, Délégué Interdépartemental Haute-Garonne/Ariège  
( [gdomergue@agefos-pme.com](mailto:gdomergue@agefos-pme.com) : 05 62 26 83 26)